

[Accueil](#)

[Territoire](#)

[Quartiers](#)

[Politique de la ville](#)

[Conseils citoyens](#)

Conseils citoyens

Les conseils citoyens ont été instaurés dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Ils concernent les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ainsi, des conseils citoyens ont été mis en place dans les **quatre quartiers prioritaires lorientais** : **Kervénanec nord, Polygone-Frébault, Bois-du-Château, Kerguillette-Petit Paradis.**

Chaque conseil comprend deux types de participants : des habitants d'une part, des représentants d'associations et acteurs locaux d'autre part.

C'est un espace d'échange et de concertation où les avis et les idées de chacun sont considérés et pris en compte.

Quel est le rôle des conseils citoyens ?

La vocation des conseils citoyens est de promouvoir le pouvoir d'agir des habitants en leur donnant les

moyens de s'investir au service de leur quartier.

- ils collectent les besoins liés au quartier
- ils formulent des avis sur les projets mis en œuvre dans leur quartier
- ils émettent des propositions d'aménagements ou d'actions, peuvent initier ou porter eux-mêmes des projets (ils sont dotés d'un budget)
- leurs représentants participent aux réunions de la politique de la ville et émettent des avis
- ils relaient les informations auprès de leur voisinage et de leur entourage.

[Télécharger le flyer de Kervénanec Nord](#)

Comment participer ?

Peu importe votre âge, il suffit d'habiter l'un ou l'autre des quartiers cités plus haut et de se manifester auprès :

- les centres sociaux de quartier (pour Kervénanec, Bois-du-château ou Polygone-Frébault)
- de Magali Lefebvre, service proximité et vie citoyenne, 06 23 35 26 04 ou par messagerie
- des médiateurs de la ville

Charte des conseils citoyens

Lors de la mise en place des conseils citoyens lorientais, une [charte](#) a été élaborée.

Elle vise à formaliser et fixer les principes fondamentaux qui régissent leur fonctionnement.

Elle définit :

- les principes fondateurs: principes généraux (liberté d'expression, égalité, indépendance...), le périmètre et les objectifs
- les modalités d'organisation et de fonctionnement des conseils citoyens (composition, formation, soutien financier, évaluation...)

Tout nouveau rédacteur prendra connaissance de la présente charte, la signera et en recevra une copie.